

## **CONVOCATION :**

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 12 juillet 2024 à 20h.**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - Procès-verbal**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024.

### **II - Délibérations**

- Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : attribution du marché de travaux
- Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement
- Convention de partenariat relative au fonctionnement du RPE
- Avenant à la convention d'adhésion au service commun – Gestion du Personnel Scolaire
- Caisse des Écoles : compte de gestion de dissolution 2024
- Éclairage du stade (terrain d'honneur)
- Délibération Modificative Budgétaire 01/2024
- Marché d'assurance « Dommages aux biens » / lot 1 (GROUPAMA) : Avenant d'ordre
- ZAE et voiries d'intérêt communautaire

### **III – Compte rendu du réunion(s)**

### **IV – Questions diverses**

- Projet de changement des cylindres et clefs des bâtiments communaux.
- Projet de reprise du lotissement HLM Erilia par Deux-Sèvres Habitat

le 5 juillet 2024  
le maire, Jérôme BILLEROT



### **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 5 juillet 2024

**Présents** : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

**Excusée représentée** : NERAULT Alizée (*ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien*)

**Secrétaire** : PROUST Isabelle

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 17
- Quorum atteint

### **I - Procès-verbal**

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 est arrêté et validé à l'unanimité.

### **II – Délibérations**

#### **2024-07-01 - Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 5 juillet 2024 à 11h, des offres ont été reçues par voie dématérialisée (lot unique).

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 5 juillet 2024 à 14h. Une analyse des offres par l'entreprise URBA37 de Fondettes (37), chargée de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a été restituée en mairie le 9 juillet 2024 à 14h.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique (40%) et le prix des prestations (60%).

Monsieur le maire présente le procès-verbal des opérations d'ouverture des plis et rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les choix suivants sur le marché :
  - o solution de base : tranche ferme séquence 1(intermédiaire) et séquence 2 (Gros Buisson)
  - o tranche optionnelle : séquence 3 (carrefour avec la Croix Mouclet)
- valide l'attribution du lot unique à l'entreprise : SAS COLAS – Etablissement de Niort  
582 route de Paris – BP 20020 - 79182 CHAURAY Cedex  
au montant de 187 515,22€ HT
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

**Hors délibération** : Monsieur le Maire rappelle les aides sur ce projet : DETR 51 000€ ; Fonds de Concours : 22 500€ ; Ambition / CD79 : 18 620,81€ ; Fonds de solidarité / CD79 : 2 092,16€. Il est précisé que l'aide de la Communauté de Communes au titre de la mobilité a été refusée. Les petites barrières en bois prévues initialement dans le projet n'ont pas été validées par le Conseil Départemental car il ne faut pas créer d'obstacle sur une voie Départementale. Une simple haie végétale sera donc mise en place. Un avenant ou une réactualisation du marché sera à prévoir suite à l'avis récent du Conseil Départemental qui préconise des traversées de voirie en lieu et place du busage initialement prévu au marché.

#### **2024-07-02 - Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement de la population 2025 ;

Après débat, le Conseil Municipal, décide,

A 17 voix (M. DOMINEAU Samuel s'étant abstenu) :

- de désigner Monsieur Samuel DOMINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, en qualité de coordonnateur d'enquête

*Celui-ci pourra bénéficier du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L. 2123-18 du C.G.C.T.*

A l'unanimité :

- de désigner Madame Mireille PIGEAU, agent communal, en qualité de coordonnateur suppléant pour assister le coordonnateur d'enquête dans ses fonctions.

*Celle-ci bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.*

#### **2024-07-03 - Convention de partenariat relative au fonctionnement du RPE**

Suite à l'adoption du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance « le Relais des Lutins » et à l'évolution du périmètre (intégration de la commune de Souvigné), il convient d'adopter une nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais.

Le projet de convention permet de définir les modalités de gestion à savoir

- Pour la ville de Saint-Maixent-l'École en tant que gestionnaire :
  - recruter une animatrice à temps plein pour le Relais
  - mettre à la disposition de l'animatrice les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission (local, ordinateur, téléphone portable, véhicule de service pour l'itinérance...)
  - assurer le préfinancement de l'équipement du relais (meublant, jouet, livres, tapis...)
  - assurer le lien, tout au long de la période de fonctionnement du Relais avec les usagers du service
- Pour les communes partenaires (Augé, Exireuil, Nanteuil, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saivres, Souvigné) :
  - informer les familles et les assistantes maternelles recensées sur leur territoire, ainsi que toutes les personnes intéressées de l'existence du RPE
  - fournir un lieu d'hébergement du RPE itinérant
  - contribuer aux charges de fonctionnement du Relais selon la clé de répartition arrêtée, par le versement d'une contribution annuelle, jusqu'à l'expiration de la convention en cours d'exécution.

La convention définit également les modalités de financement du Relais à savoir par les communes, une participation, à hauteur du reste à charge une fois les participations des partenaires financiers déduites, en fonction d'une clé de répartition selon la population INSEE de chaque commune partenaire.

Les modalités de gouvernance demeurent identiques à savoir :

- un comité de suivi chargé de veiller au bon fonctionnement du RPE et au respect du projet de la structure. Chaque commune y est représentée ainsi que la CAF et la MSA ;
- un comité des élus qui élabore le budget de fonctionnement et d'investissement du Relais et est le lieu de discussion relatif aux missions de l'animateur et aux évolutions utiles dans le fonctionnement du Relais.

Considérant le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, le Relais des Lutins, dont la ville de Saint-Maixent-l'École est gestionnaire pour les communes partenaires suivantes : Augé, Exireuil, Nanteuil, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saivres, Souvigné,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de partenariat entre ces communes relatives au fonctionnement, au financement et à la gouvernance de la structure,

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la convention de partenariat définissant le fonctionnement du Relais Petite Enfance, Le relais des Lutins (annexée à la présente délibération),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **2024-07-04 - Avenant à la convention d'adhésion au service commun – Gestion du Personnel Scolaire**

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention Gestion des Personnels Scolaires pour 2024.

Celui-ci est lié à la réorganisation des temps de travail des agents dans le cadre de l'annualisation mais également du fait des évolutions des effectifs scolaires sur l'année 2023-2024.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté.

***Hors délibération*** : Un avenant sera prochainement proposé afin d'ajouter la mention de gestion des agents en binôme (communauté de communes / mairie).

Suite à des échanges avec la Communauté de Communes, un projet d'aide aux devoirs est évoqué.

#### **2024-07-05 - Caisse des Écoles : compte de gestion de dissolution 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2024-03-03 validant l'arrêt de la Caisse des Écoles et la délibération 2024-05-05 validant le Compte de Gestion 2024 ;

Avec PAPET Marie-Claude, il présente le compte de gestion de dissolution 2024 transmis par la Trésorerie et donnera lecture des résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part effectuée à l'investissement : 2024	Résultat de l'exercice : 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	14 653,60 €	0,00 €	0,00 €	-14 653,60 €	0,00 €
<b>Total :</b>	<b>14 653,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-14 653,60 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver ledit compte de gestion de dissolution du budget annexe « Caisse des Ecoles » 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion de dissolution du budget annexe « Caisse des Ecoles » 2024 et à prendre toutes mesures à l'exécution de la présente délibération.

#### **2024-07-06 - Éclairage du stade (terrain d'honneur)**

Monsieur le Maire présente le devis d'éclairage du stade (terrain d'honneur) réalisé par SEOLIS ainsi que les aides possibles.

Prix des travaux : 79 158,27€ HT soit 94 989,92€ TTC

Aide du SIEDS (projet de mandat) : 30 000,00€

Aide du District de foot : 9 831,65€

Soit un reste à charge de 39 326,62€ HT

Après avoir débattu ;

A la demande de 8 conseillers, un vote à bulletin secret est organisé.

Le résultat des votes fait état de :

- 12 votes « POUR » le projet
- 4 votes « CONTRE » le projet
- 2 ABSENTIONS

Les travaux d'éclairage sont donc validés à la majorité et Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et les demandes d'aides financières liées à ce projet.

#### **2024-07-07 - Délibération Modificative Budgétaire 01/2024**

Madame Marie-Claude PAPET et Monsieur le Maire présentent des modifications budgétaires permettant :

- de prendre en compte le FCTVA suite à sa notification par la Préfecture (recette de fonctionnement et d'investissement) ;
- d'intégrer la notification de la DETR et du dispositif « Contrat ambition Deux-Sèvres » pour la liaison douce (rue de Béchereau) en recette d'investissement et prévoir les dépenses liées aux travaux en dépense d'investissement ;
- d'intégrer l'excédent suite à la fermeture du budget annexe de la Caisse des Écoles (recette de fonctionnement) avec, en contrepartie, un basculement à l'investissement pour des dépenses liées aux bâtiments (alarme anti-intrusion, nouveau système de clefs...) ;
- d'intégrer le projet d'éclairage du terrain de foot en diminuant temporairement l'enveloppe budgétaire allouée au terrain multisports de Beausoleil (prévu fin 2024 / début 2025).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>			<b>002 - Excédents antérieurs reportés</b>		
O23	Virement à la sect° d'invest.	35 595,00 €	OO2	Excédents antérieurs report.	14 653,60 €
			<b>74 - Dotations et participations</b>		
			744	FCTVA	20 941,40 €
<b>TOTAL :</b>		<b>35 595,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>35 595,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b>OPNI - Opérations non individualisées</b>			<b>21 - Virement de la section de fonctionnement</b>		
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>			21   Virement de la sect° de fonctionnement		
2113	Terrains aménagés	95 000,00 €	10 - Dotations et Fonds divers		
2131	Bâtiments publics	82 490,00 €	10222	FCTVA	28 275,00 €
<b>OP 53 - Rue de Béchereau</b>			<b>13 - Subventions d'investissement</b>		
231	Immo corporelles en cours	51 000,00 €	1323	Subvention d'investissement Conseil D.	18 620,00 €
<b>OP 54 - Multisports Beausoleil</b>			13461	DETR (R. Béchereau)	51 000,00 €
231	Immo corporelles en cours	-95 000,00 €			
<b>TOTAL :</b>		<b>133 490,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>133 490,00 €</b>

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider les modifications telles que proposées ci-dessus.

#### **2024-07-08 - Marché d'assurance « Dommages aux biens » / lot 1 (GROUPAMA)**

Au regard de l'aggravation des sinistres sur l'ensemble des Collectivités (événements climatiques, incendies, actes de vandalisme), GROUPAMA Centre-Atlantique vient de dénoncer notre contrat actuel validé en réunion de conseil en date du 26 novembre 2021.

Si nous souhaitons continuer à travailler avec GROUPAMA, nous devons accepter ces nouvelles conditions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sans quoi notre contrat sera résilié :

- une évolution tarifaire : cotisation annuelle à 5 613,13€ TTC contre 4 215,68€ TTC actuellement ;
- l'application d'une franchise d'un montant de 760€ contre 300€ actuellement ;
- l'ajout de clauses concernant les panneaux voltaïques, les installations électriques et la renonciation à recours.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de se positionner sur l'acceptation ou non de cet avenant.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### **2024-07-09 - ZAE et voiries d'intérêt communautaire**

Depuis la loi NoTRE, les zones d'activités économiques ont été transférées à la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Lors de ce transfert acté pendant le dernier mandat, les descriptifs des ZAE et des voiries n'étaient pas suffisamment précis et entraînaient des incompréhensions d'intervention.

Aussi, il est demandé aux élus de se positionner sur le maintien, la suppression ou l'ajout de voiries ayant un intérêt communautaire.

Pour Exireuil, la seule voie identifiée est la rue de Verdale, sur sa partie donnant accès à la route de Parthenay tel que présenté sur le plan (tracé bleu). La pastille rouge présente une voie identifiée de compétence communale et la pastille blanche, une voie d'intérêt communautaire.

Il est précisé que la voie avec la pastille blanche est matériellement une voie mais qu'elle n'est pas classée comme telle (parcelle privée : propriété de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre). L'intérêt communautaire est donc non discutable.

Pour la portion de voie avec la pastille rouge, constatant qu'elle est utilisée pour desservir la ZAE de Verdale mais également une zone d'habitation, il est souhaitable d'y maintenir la compétence communale.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider le zonage tel que présenté sur le plan et ainsi maintenir la compétence communale sur l'ensemble de la voie VC n°25u dite « rue de Verdale ».

### **III – Compte rendu du réunion(s)**

**Conseil d'école (Sylvie VIVIER)** : Lors de la dernière réunion, il a été exprimé plusieurs besoins :

- marquage de passages piétons dans le bourg. Même si la vitesse est limitée à 30km/h et que les bandes podotactiles sont présentes, le manque de visuel pour les enfants et les automobilistes est soulevé.
- Bac à sable à changer au niveau de la cour de la maternelle.
- Protection pour éviter que les ballons tombent chez un riverain voisin.

Sur ce dernier point, il est précisé qu'aucun filet ne sera installé car très disgracieux pour les habitants ; les ballons de foot seront ôtés au profit de ballons plus légers afin d'éviter d'endommager les véhicules présents à proximité du mur de la cour.

**Fêtes et cérémonies (Sylvie VIVIER)** : Le festival Traverse ! sera présent à Exireuil le 20 juillet. Installation le matin à 10h. Des plateaux repas seront commandés auprès du restaurant « l'annexe » à Saint-Maixent-l'Ecole.

Octobre rose : deux parcours seront prévus afin de contenter le maximum de personnes. Les reconnaissances sont programmées le 1<sup>er</sup> et le 7 septembre.

**Rapport annuel du SMC (Patrick GAUTIER)** : En 2023, 20,8 tonnes d'objets ont été réemployées à la recyclerie pour un total des ventes de 50 072€.

1 187 composteurs ont été distribués en 2023 soit un total de 10 940 composteurs ce qui représente 52% des foyers équipés.

119 587 passages ont été comptabilisés pour la déchetterie.

Concernant les tonnages, par habitant, cela représente environ 142kg pour les ordures ménagères, 61 kg pour la borne jaune et 40 kg pour le verre (apport volontaire).

Les horaires d'été sont en place du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Certains élus ne trouvent pas cela judicieux car contraignant pour les habitants et non justifié (pas de canicule).

### **V – Questions diverses**

**Clefs / école** : Samuel DOMINEAU explique les principes de fonctionnement du système de clefs connectées, les possibilités (nombre de cylindres et de clefs) et le coût financier. Les bâtiments à prioriser seraient l'école et la salle des fêtes. Les élus, à l'unanimité, valident ce projet qui permettra de sécuriser les bâtiments, contrôler les droits d'accès, limiter le nombre de clefs en circulation et les doubles réalisés sans autorisation.

Les membres de la commission « bâtiment et accessibilité » se réuniront très prochainement afin d'affiner le projet sur l'ensemble des bâtiments communaux et solliciter un devis en fonction des besoins recensés.

**Projet de reprise du lotissement HLM Erilia par Deux-Sèvres Habitat** : La société ERILIA a le projet de vendre le lotissement Duguesclin comprenant 98 logements sociaux à l'organisme Deux-Sèvres Habitat. Si la transaction aboutit, ce dernier souhaite céder à la collectivité la voirie, les réseaux ainsi que les espaces verts. Les élus émettent les plus grandes réserves sur cette cession car les réseaux ne seraient pas tous corrects et la voirie ne serait pas aux normes. Les conseillers ne souhaitent donc pas s'engager dans les conditions actuelles mais restent ouverts à la discussion

### **Tour de table** :

**Équipement numérique à la maternelle** : L'aide au numérique est de moins en moins d'actualité au niveau de l'Académie et il ne faut pas forcément attendre un soutien financier pour avancer sur ce projet.

Anne-Sophie GOUDEAU exprime son mécontentement en précisant que cela fait plusieurs années que l'école exprimerait un besoin en ENI sans que cela aboutisse et que la dépense est bien moindre au regard d'autres projets. L'école compte une centaine d'enfants et ces équipements pourraient être un outil quotidien pour les enseignants et les enfants.

Monsieur le Maire et d'autres élus confirment que les échanges avec l'école ont été laborieux sur cette année scolaire écoulée. Une ligne budgétaire a bien été fléchée au moment du budget mais malgré de nombreuses relances, l'école n'a jamais exprimé clairement ses besoins (ENI, TBI...) et les entreprises, sans ces précisions, n'ont donc pas pu être consultées. Monsieur le Maire assure que la nouvelle directrice sera très prochainement contactée sur ce sujet.

**Protection des équipements** : Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de rénovation



énergétique à l'école, l'appareillage extérieur situé dans l'impasse de la maternelle n'est pas protégé et accessible à tous (risque de dégradations). Un devis a donc été demandé auprès d'un fournisseur pour la pose d'un portail ou d'une clôture.

**Association Yoga de Saint-Maixent-l'École** : L'association renouvelle sa demande d'utilisation de la salle de danse pour la saison 2024/2025. Comme l'an passé, il est demandé une mise à disposition gratuite avec reversement d'une participation selon le bilan de la saison. Une dizaine de personnes assistent aux séances sur Exireuil. Ne disposant pas de cette activité au sein des associations communales, les élus valident la demande.

**Matériel à la salle des fêtes** : L'installation est en cours. Monsieur le Maire précise qu'il faudra bientôt travailler sur les droits d'utilisation de ces nouveaux équipements (écran blanc et vidéoprojecteur). Faut-il donner accès aux associations ; aux particuliers... et sous quelles conditions (règles d'utilisation, gratuité, payant, caution...).

**École dehors** : La nouvelle directrice est favorable à l'école dehors mais dans le pré des maternelles car l'espace est clos et sécurisé, les sanitaires sont à proximité et le site est régulièrement entretenu). Il faudra prévoir quelques aménagements simples (tableau, assises...). Le champ prêté l'an passé par un agriculteur et situé dans le chemin de Beausoleil ne serait donc plus utilisé.

**Travaux des agents** : Jusqu'au 1<sup>er</sup> août, la Commune n'a que deux agents techniques. Le mois dernier, l'installation et le rangement des bureaux de vote, l'aide pour la guinguette des associations, les espaces verts et quelques empièvements ont été réalisés.

**Dispositif « Argent de poche »** : La Commune a reçu son habilitation et va recevoir cinq jeunes cet été. Travaux prévus : déplacement du mobilier scolaire, rangement de la guinguette, désherbage devant la mairie avec installation de jardinières, pierres dans les chemins, rangement des archives à la mairie, aide au secrétariat, tri des anciens ordinateurs de l'école, peinture.

**Fibre** : Certains secteurs de la Commune comme « La Bouzoire » ne sont pas encore desservis par la fibre.

**Démarchage** : Des propriétaires sont actuellement démarchés par une entreprise pour des projets éoliens. Il est précisé que c'est une démarche commerciale individuelle sans aucun lien avec la Collectivité.

**Terrains de tennis** : Des devis sont en cours afin de réhabiliter les deux terrains.

**Tour Poitou-Charentes** : Toujours à la recherche de bénévoles pour sécuriser le passage des cyclistes, il est demandé aux élus de prospecter afin de mobiliser le plus d'habitants possible.

**Passage piéton** : Un passage piéton est demandé au niveau de la cabine de bus située rue de la Pierre Levée.

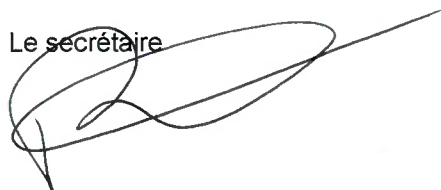
**Guinguette** : 3 450€ de recettes ont été comptabilisées. Les bénévoles sont contents de cette manifestation. La collectivité et les agents communaux sont félicités pour leur implication.

**La Nalière** : Une association serait créée sur le site de La Nalière et un dossier serait prochainement déposé en mairie pour l'installation d'un grand Tivoli de type cirque. Certains élus s'interrogent sur cette demande à venir car l'activité aurait déjà débuté.

**Prochaine réunion** : vendredi 20 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures.

Le secrétaire



le maire

